

Editorial



« 2008 : une année charnière »

La Loi de réforme sur les retraites de 2003 avait prévu un rendez-vous avec les partenaires sociaux au printemps 2008 pour débattre des nouvelles règles pour partir en retraite. Nous y sommes !

Dans ce contexte, la CRAM du Languedoc-Roussillon, qui gère la retraite de 420 000 assurés, a enregistré en 2007 l'arrivée de plus de 32 000 nouveaux retraités. Ce flux est loin de se tarir : la forte attractivité de la région explique en partie, avec le « papy-boom », le fait que la Caisse Régionale doit faire face à une progression de 14% de nouveaux retraités, contre 6% seulement au niveau de la métropole. Dans le même temps, le succès des retraites anticipées avant 60 ans pour longue carrière ne se dément pas, et le taux d'emploi des seniors ne décolle pas.

2008 : année charnière. Avec l'arrivée de Jean-Claude Reuzeau à la Direction de la CRAM le 1^{er} février 2008, la rénovation de la politique d'accueil et d'information des assurés, déjà largement engagée, va être renforcée pour une meilleure qualité de l'offre de services aux usagers. Directeur adjoint délégué de la CRAM d'Aquitaine pendant près de 20 ans, Jean-Claude Reuzeau est fortement attaché à la qualité des relations avec les assurés sociaux et souhaite développer les partenariats extérieurs avec les institutions et les organismes régionaux.

En mon nom propre et celui de tous les administrateurs de la CRAM, je lui souhaite la bienvenue et l'assure de notre pleine confiance dans la conduite de ses missions en cette année décisive pour l'avenir de notre système de retraite par répartition.

Alain CWICK
Président de la CRAM



A l'aube du rendez-vous de 2008, la retraite de la sécurité sociale se prépare à de nouvelles adaptations qui requièrent plus de transparence, de lisibilité. Aussi a-t-elle décidé d'adopter un nom tout simple : « L'Assurance Retraite ». Celui-ci se fonde sur notre mission d'assurance sociale, qui est de garantir à chaque salarié du régime général le versement futur d'une retraite à laquelle il a droit, illustrant ainsi nos valeurs : efficacité, durabilité, solidarité...

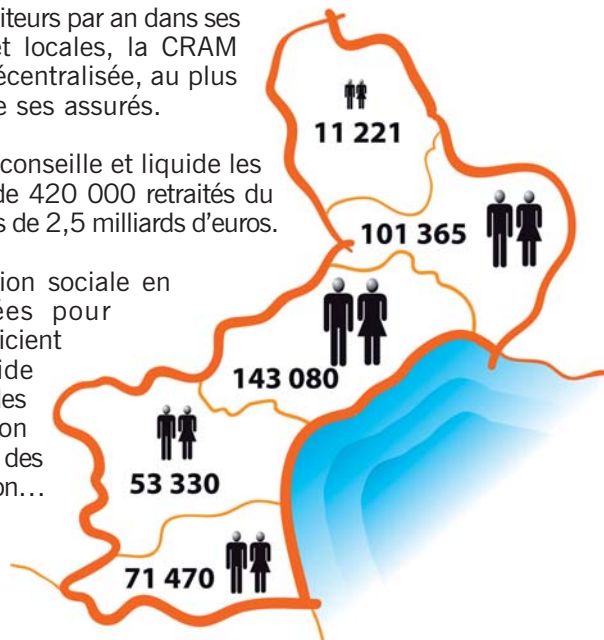
Quelques chiffres en 2007

Recevant quelques 180 000 visiteurs par an dans ses 13 agences départementales et locales, la CRAM repose sur une organisation décentralisée, au plus près des lieux de résidence de ses assurés.

Chaque année, elle accueille, conseille et liquide les pensions de retraite de près de 420 000 retraités du régime général et redistribue près de 2,5 milliards d'euros.

Elle développe aussi une action sociale en faveur des personnes âgées pour 13 000 assurés qui bénéficient de prestations diverses : aide ménagère, dépannage ou gardes à domicile, aide à l'amélioration de l'habitat, accompagnement des personnes sortant d'hospitalisation...

Ces aides sont accordées par le biais de plans d'actions personnalisés pour chaque bénéficiaire.



Légende



Les retraités payés par la Cram en Languedoc-Roussillon

38 093 retraités résident dans un autre département ou à l'étranger.

La régularisation de carrière

Les démarches indispensables à effectuer pour éviter toute rupture de paiement au moment du passage à la retraite

Les assurés nés en 1953 et 1954 vont recevoir en 2008 leur relevé de carrière. C'est le reflet du compte individuel qui a été ouvert pour chaque personne lorsqu'elle a été immatriculée à la Sécurité sociale.

Il indique, année par année, les salaires sur la base desquels ont été versées des cotisations pour la retraite. Y figurent également les périodes assimilées à du temps de travail (maladie, chômage, invalidité...). Tous ces éléments serviront au calcul de la retraite.

- Vérifier que toutes les périodes de travail ou périodes assimilées sont présentes.
- En cas d'informations manquantes, produire les pièces justificatives qui permettront de compléter le compte : bulletins de salaire, avis de paiement de l'Assédic, relevés d'indemnités de Sécurité sociale...).

Dans tous les cas, une réponse (accord sur le relevé ou justificatifs complémentaires) doit être adressée à l'Agence retraite la plus proche de son domicile pour pouvoir valider le compte

IMPORTANT : la réponse à ce courrier, pas plus que les démarches de régularisation de carrière, ne valent dépôt de demande de retraite.

La retraite n'est pas automatique : il faut en faire la demande sur un imprimé spécifique ou par internet sur www.retraite.cnaf.fr



Vous avez 54 ou 55 ans

En 2008, vous recevrez votre relevé de carrière, vérifiez-le. Répondez-nous !

La retraite, ça se prépare maintenant

La déclaration fiscale



La CRAM a adressé à ses retraités un courrier comportant le montant imposable de leur retraite en 2007. Il permet de vérifier le montant figurant sur la déclaration de revenus pré-remplie 2008.

Plus d'infos ?

- par téléphone au 39 60 (24heures sur 24 et 7 jours sur 7)
- par internet : www.retraite.cnaf.fr, rubrique « accès personnel ».

Pour toute question sur la déclaration fiscale, se munir :

- de son numéro de sécurité sociale (NIR)
- du code confidentiel qui a été attribué au moment du départ en retraite. Si ce code n'a pas été communiqué, le mois et l'année de naissance seront demandés.

L'information à disposition des assurés

Des brochures sont à disposition des assurés sur www.retraite.cnaf.fr et dans le réseau des agences retraite. Elles donnent une première information sur différents thèmes : retraite, pensions de réversion, minimum vieillesse, etc.



Directeur de la publication :

Jean-Claude Reuzeau

Rédacteur en chef :

Rodolphe Tastevin

Rédaction :

Service communication externe

Imprimerie :

FM Graphic 34130 Mauguio

Maquette : Ana - CRAM L-R

Tirage : 3000 ex.

Dépôt légal : 0904M06172

29 cours Gambetta - CS 49001
34068 Montpellier cedex 2